

ASSISTANT

LES UNITÉS DE COMPÉTENCES

- UC1** Réaliser la production de documents professionnels
- UC2** Organiser et planifier ses activités, les activités d'un manager, d'une équipe ou d'un service
- UC3** Coordonner des informations liées à l'activité d'un manager, d'une équipe ou d'un service
- UC4** Gérer les ressources matérielles d'un service ou d'une équipe
- UC5** Communiquer avec différents interlocuteurs internes ou externes
- UC6** Mettre en œuvre une méthodologie de traitement des aléas
- UC7** Organiser des réunions ou des événements
- UC8** Préparer et suivre la planification et le déroulement d'un projet ou d'un dossier
- UC9** Réaliser le suivi administratif ou budgétaire d'un service, d'une équipe

UN CQP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif souple et original pour certifier vos savoir-faire et reconnaître vos compétences.

Vous êtes jeune, demandeur d'emploi ou salarié dans l'industrie pharmaceutique et vous n'avez pas de titre homologué ?

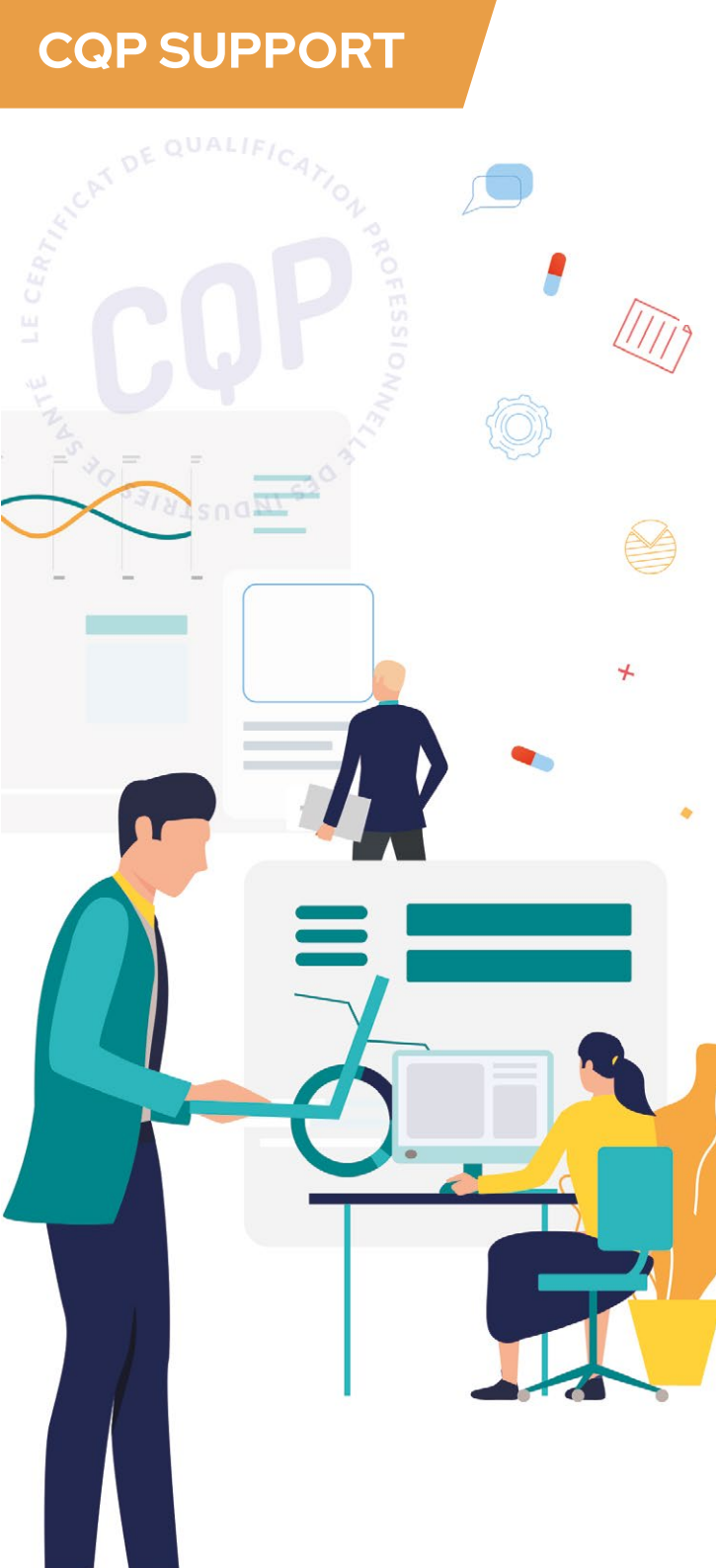
Le CQP, Certification de Qualification Professionnelle, c'est justement la validation de vos savoirs et savoir-faire correspondants à des qualifications professionnelles. Il est délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Industries de Santé (CPNEIS).

Adapté aux réalités des métiers, le CQP est basé sur vos compétences et non sur vos seules connaissances. Vous êtes évalué sur la base de situations de travail ou d'analyse de votre pratique professionnelle.

La validation des compétences se fait par branche professionnelle, et non pas par entreprise. On parle donc de « Certificat de branche ».

Si vous n'avez pas le temps d'aller au bout de la certification, vous avez la possibilité d'obtenir une certification partielle.

La validation de vos modules est maintenue pendant cinq ans.



LA DÉMARCHE CQP



Entretien de repérage préalable

→ Grille d'entretien

Formation/VAE pour tout ou partie des Unités de Compétences

→ Livret de suivi de
formation / VAE



Evaluation des acquis de l'expérience et/ou de la formation

→ Référentiel d'évaluation

Présentation du dossier en jury CPNEIS

→ Dossier du candidat



LES DIFFÉRENTS CQP

Avec un CQP, vos qualifications sont reconnues dans l'industrie pharmaceutique et au-delà.*

Production industrielle

- Conducteur de ligne de conditionnement
- Conducteur de procédé de fabrication en biotechnologie
- Conducteur de procédé de fabrication
- Pilote de procédé de conditionnement
- Pilote de procédé de fabrication de formes liquides et pâteuses
- Pilote de procédé de fabrication de formes sèches
- animateur d'équipe en production

Maintenance d'équipements industriels

- Technicien de maintenance des équipements de production de médicaments
- animateur d'équipe en maintenance

Logistique industrielle

- Conducteur d'opérations logistiques
- animateur d'équipe option logistique

Vente et promotion de produits pharmaceutiques

- Délégué pharmaceutique

Famille Support/Transverse

- Assistant

*Les CQPI reconnaissent un socle de compétences professionnelles communes aux branches signataires favorisant ainsi la mobilité inter-branches et représentant un véritable « passeport » pour l'employabilité. Aujourd'hui, l'industrie pharmaceutique reconnaît 4 CQPI : le Conducteur d'Équipements Industriels (CEI), le Technicien de Maintenance Industrielle (TMI), l'Agent logistique et l'animateur d'équipe que vous trouverez dans le dossier CQPI.

À QUI VOUS ADRESSER ?

Vous souhaitez vous inscrire à un CQP ou obtenir des informations ?

Si vous êtes salarié :

À votre responsable hiérarchique et/ou votre DRH ou responsable de formation

Si vous êtes jeune ou demandeur d'emploi :

Aux organismes de formation habilités

Si vous êtes manager opérationnel :

Au DRH et/ou responsable de formation, à l'OPCO 2i, au Leem

Si vous êtes responsable de ressources humaines ou de formation :

À l'OPCO 2i, au Leem

Si vous êtes organisme de formation :

Au Leem

Pour en savoir plus :

www.leem.org

Rubrique: "Travailler dans la pharma / Formation / Les CQP"

